

Agenda – fil rouge pour dialoguer avec votre député et/ou votre sénateur

Absence de conditions de paiement (dont découlent souvent des délais indécents)

Situation actuelle :

- Les experts judiciaires interviennent pour le service public (ministère de la Justice ou de l'Intérieur, DIRECTTE, ...) 7j/7 24h/24, parfois à temps plein.
- Les lois de transposition des directives 2000/35/CE et 2011/7/UE sur la lutte contre les retards de paiement ne couvrent pas les experts judiciaires. → inégalité
- Le délai de forclusion oblige les experts judiciaires à déposer leurs mémoires dans un délai d'un an, au risque de perdre leur dû, sans amélioration du budget. → situation inéquitable
- Aucun changement durable malgré des centaines de questions parlementaires et engagements des ministres successifs → baisse générale de motivation
- Énormes retards et variations dans les délais, fréquemment > 90 jours, surtout aux 3^e et 4^e trimestres → précarité
- L'administration se prévaut de l'absence de droits en matière de conditions de paiement.
- Réclamer son dû devant le tribunal administratif est impossible sans avocat.

Notre objectif :

Le soutien du député / sénateur pour l'inscription dans la loi de conditions de paiement et de sanctions en cas de non-respect → amélioration durable des délais de paiement

Des confrères et consœurs dans d'autres régions ont déjà rencontré des députés qui se sont engagés à préparer un texte législatif. Nous souhaitons nous assurer de votre soutien lorsqu'un projet de loi (ou une proposition de loi) sera présenté.

Documentation :

- Les questions parlementaires en la matière (<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/recherche>) puis filtrez sur « professions juridiques et judiciaires » et le mot clé « interprètes »)
- Les textes des directives européennes 2000/35/CE (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32000L0035>) et 2011/7/UE (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32011L0007>)
- Les lois qui les transposent (de façon lacunaire) en droit français (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000518451> et <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000023621090/>)
- Les articles de presse de différents mouvements des interprètes au fil des années